

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M<sup>re</sup> Paquin, curé de St. Eustache décédé mardi dernier à 3 heures du soir.

On ne connaît pas encore l'Officier-Rapporteur pour Montréal.

NOUVELLES D'EUROPE.

La Britannia est arrivé mercredi à Boston vers 8 heures du soir avec des dates plus récentes de 15 jours. Le télégraphe n'a encore annoncé que des nouvelles commerciales.

Les prix des céréales et de la farine en Angleterre sont à peu près stationnaires dans la dernière quinzaine, ils avaient pourtant une tendance à la hausse.

La maison de banque de Trueman et cie., de Londres, a failli, pour un montant de £350,000 La banque d'Angleterre demandait encore 8 pour 100. L'état monétaire paraissait pourtant s'améliorer.

Le paquebot à voile le Stephen Whitney, allant de New-York à Liverpool a fait naufrage sur les côtes d'Irlande; 92 personnes, passagers et équipage ont péri.

FAITS DIVERS.

Le Courrier de Marseille annonce, d'après une correspondance particulière, le massacre d'un de nos compatriotes par des pirates chinois.

Ed. V... partit le 8 août pour le nord de la Chine (Schang-Hai), pour aller y tenter des affaires; dans son passage de Canton à Hong-Kong, où il se rendait à bord d'un fast boat pour rejoindre le navire qui devait le conduire à cette destination, il fut attaqué dans la nuit, du 8 au 9 courant, par des pirates chinois qui ont mis le feu au fast boat, massacrés les passagers, pillé tout ce qu'il y avait à bord. On a retrouvé le corps d'Ed. V... flottant sur la rivière près de Whampoa. L'attaque a eu lieu presque en face des factories, sur la rivière de Canton, entourée des bateaux de mandarins et de jonques chinoises, qui ne sont pas seulement venus à leur secours. On soupçonne les mandarins chargés de la police d'être pirates la nuit, quand une bonne occasion se présente.

Cinq des pirates sont arrêtés; ils étaient, dit-on, au nombre de 27.

Le pape a condamné les collèges mixtes fondés sur la proposition de sir Robert Peel. Le Evening Freeman contient ce qui suit: "Nous avons mis les yeux sur le document contenant la décision de la cour de Rome. Il est émané du collège de la Propagande, avec cette addition: Par autorisation de S. S. Pie IX. Ce document a été envoyé au directeur, M. Hale, pour le communiquer aux évêques suffragans de la province de Connaught. Il est probable que les trois autres archevêques en auront aussi reçu des copies. Aujourd'hui, le document a été lu dans le synode, et des remerciements ont été votés au pape.

On écrit de Dublin, 23 octobre: C'est lundi prochain que les évêques se proposent de présenter au lord-licutenant l'adresse qu'ils ont votée relativement à la situation du pays. On croit qu'ils déclareront au lord-licutenant que, dans le cas où il ne croirait pas devoir fournir des secours immédiats aux pauvres. Ils s'adresseront à la reine elle-même pour la prier de ne pas laisser mourir de faim ses malheureux sujets."

Correspondances.

J. B. C. écr. Berthier, reqe remise, balance 1846; A. G. écr. St. Jean, do. do. 1847; Dr. L. écr. Industrie, do. do.; N. B. écr. Nicolet, do. do.; M. M. ptre. 3 Pistoles, do. do. L. F. écr. St. Jerome, do.

Naissances.

A. Aymer, le 6 du courant, la Dame de George B. DeBoucherville, écr. Avocat, à mis au monde une fille.

Décès.

En cette ville, le 4, Austin Alexander, enfant de M. A. F. Gandiane. A. Belzil, le 3 du courant, Madame L. Malo, à un âge très avancé; elle laisse pour déplorer sa perte, un époux, auquel elle était unie depuis près de 60 ans, et un bon nombre d'enfants et petits enfants, parmi lesquels se distingue ce citoyen si vertueux, Prudent Malo, Ecr. de Belzil. Le nombre de concours qui assistait à ses funérailles, prouve combien cette famille est respectée. A. St. Eustache, le 6, J. B. Maçon, écr. père de J. B. Maçon, écr. de Montréal, âgé de 87 ans. A. Québec, le 4, M. Geo. Giguere, charpentier, âgé de 37 ans. A. La Canadienne, le 5, M. Ant. Laurent-Lortie, âgé de 75 ans. A. St. Henry de Lauzon, le 1er, Dame Marie Chabot, épouse de M. Joseph Genest Labarre, âgée de 59 ans. A. Québec, le 7, Dlle. Henriette DeVillers, âgée de 14 ans. A. Pont-Breux, paroisse de St. Martin, Louisiane, le 22 oct., M. Jacques Langlois, arpenteur, natif de Québec, âgé de 34 ans 7 mois et 22 jours. Le défunt était le père de feu M. Jacques Langlois, bibliothécaire et concierge de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

AUX ELECTEURS

DE LA

CITE DE MONTREAL.

Messieurs, La réquisition d'une partie importante de mes concitoyens m'a encore décidé à m'offrir comme votre candidat et à briguer l'honneur de représenter dans le Parlement Provincial la première ville commerciale de l'Amérique Britannique du Nord.

Il est inutile pour moi maintenant de faire allusion à mes opinions politiques. Je les ai exprimées sans hésitation partout où j'ai eu occasion de le faire et en toutes circonstances.

Mais il est des questions d'intérêt public, quelques unes de beaucoup plus d'importance pour vous, sur lesquelles, en sollicitant vos suffrages, je crois de mon devoir de vous exprimer mes vœux.

Les changements récents introduits dans la politique commerciale du Gouvernement Impérial, exigent impérieusement l'application immédiate de principes semblables à notre commerce colonial. Ils demandent de plus de notre part un appel éloquent et unanime à la justice de la Mère-Patrie, pour des amendements aux Lois de Navigation, afin de rendre le St-Laurent libre au commerce du monde et nous permettre non seulement de chercher sur tous les marchés des débouchés pour nos produits, mais aussi de prendre nos objets de consommation, partout où nous pourrions les obtenir à meilleur marché.

Notre cité doit sa prospérité et son avancement au commerce. Dans ces deux dernières années, par suite principalement du Système d'Entrepôt adopté par les Etats-Unis, une grande portion de notre commerce nous a quittée, et les propriétaires fonciers, ainsi que les autres classes de notre population commencent à sentir l'influence fatale d'une diminution au lieu d'un accroissement de prospérité. Et cela encore dans un temps où, si notre commerce et notre industrie étaient libres de toutes restrictions, la position géographique si favorable de notre cité nous permettrait d'avancer rapidement dans la voie des richesses et de la prospérité.

Je donnerai mon plus ardent appui à toutes les mesures tendant à développer les ressources du pays, soit par la confection de chemins, la construction de ponts, de canaux pour faciliter les transports des produits agricoles et autres du pays au marché le plus avantageux, ou l'ouverture de nouvelles voies de communications avec l'Atlantique.

Privés comme nous l'avons été de toutes protections sur les marchés de la Mère-Patrie et comme on ne peut s'attendre que nous soutenions aucunes mesures d'une nature protectrice en faveur des manufactures anglaises, j'emploierai mes plus grands efforts pour obtenir tous les avantages que la liberté du commerce peut donner et l'application honnête de ses principes aura mon concours et ma voix dans toutes les occasions, de quelque part qu'elle vienne.

Un sujet de première et profonde importance pour toutes les classes des habitants de cette Province, c'est une loi bien digérée et bien murie pour régler l'émigration qui nous arrive chaque année; des mesures qui corrigent les maux dont nous avons déjà souffert, doivent être introduites et soumises à l'attention du Parlement assez tôt pour qu'elles soient affectives.

Comme je crois que l'éducation d'un peuple doit être un objet de première importance, je donnerai tout mon concours aux mesures qui seront proposées pour cet objet; mais aucun projet tendant à donner à une portion du peuple une préférence sur une autre, rencontrera mon entière désapprobation.

Si les témoignages que je vous ai déjà donnés dans l'accomplissement de mes devoirs publics, pouvaient m'avoir acquis votre approbation ou votre confiance et si vous partagiez aujourd'hui mes opinions, j'ose me flatter que vous voudrez bien me donner votre appui et me permettre encore d'entrer dans la Chambre Législative de notre Parlement Provincial, avec toute l'indépendance de mes opinions et une pleine liberté d'action.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, Votre très obéissant et très humble serviteur, BENJAMIN HOLMES.

Montréal, 10 déc., 1847.

AUX ELECTEURS

DE LA

CITE DE MONTREAL.

Messieurs,

AUX nombreuses et pressantes sollicitations qui m'ont été faites, de me porter candidat à la prochaine Election de notre Cité, il était de mon devoir d'acquiescer. Il était d'autant plus de mon devoir de le faire, que ces sollicitations me sont venues, non seulement de la part de mes anciens amis politiques, mais encore de la part de plusieurs personnes que, jusqu'ici, j'avais dû considérer comme mes adversaires; bien heureux si, par ce rapprochement, je puis servir à rétablir et maintenir entre les différentes classes de mes concitoyens, cette harmonie et ces bons rapports qui devraient toujours exister entre eux.

Quant à mes principes politiques, ils sont bien connus de vous tous. Il n'est donc pas nécessaire de les énoncer ici.

Il est néanmoins quelques sujets qui sont d'une importance vitale pour le pays, et principalement pour la classe commerciale, sur lesquels plusieurs d'entre vous peuvent désirer que j'exprime mes propres vœux. Je veux parler de ce qu'on est convenu d'appeler le libre échange et la libre navigation du St. Laurent. Le meilleur moyen de vous faire connaître mes vœux à cet égard, c'est de vous dire que je concours dans le paragraphe suivant du "manifeste" du Comité Constitutionnel de Québec:

"La mise en pratique du libre échange avec les pays étrangers, et de la libre navigation du St. Laurent, qui ouvriront au monde civilisé une contrée à peine connue des autres nations, et faciliteront le développement de ses vastes ressources; double liberté rendue nécessaire et strictement équitable par les mesures commerciales et financières adoptées par la Grande-Bretagne elle-même, et par le grand exemple qu'elle donne au monde entier."

Ces deux mesures doivent, ce me semble, recevoir l'appui cordial de tout homme, qui désire avant tout la prospérité de son pays; il

doit par conséquent concourir dans tous les moyens à adopter pour leur donner effet; il doit s'efforcer de faire ouvrir, pour le transport de nos produits agricoles et autres au meilleur marché possible, toutes les voies de communication nécessaires avec l'Atlantique. Au nombre de ces voies je place la confection du chemin de fer projeté entre notre Cité et Portland.

Comme citoyens de Montréal, nous devons regretter que depuis la translation du siège du gouvernement dans notre ville, et l'incendie de notre Palais de Justice, l'administration du jour qui semble s'être fait un mérite de négliger les intérêts du Bas-Canada, n'ait pas jugé à propos de pourvoir à la construction d'édifices que le service public demande. Dans l'un de ces deux cas, il n'y a aucune excuse. Dans l'autre, on ne saurait expliquer la conduite de l'administration, que par le désir, qui peut exister quelque part, d'agiter de nouveau la question de transférer dans le Haut Canada le siège du gouvernement.

Quant aux autres mesures d'intérêt public, mes vœux vous étant bien connus, je termine en vous déclarant que si j'obtiens un siège dans le prochain Parlement, je m'efforcerai de remplir, comme par le passé, mon devoir envers mon pays et envers toutes les classes de ses habitants.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs, Votre dévoué serviteur, L. H. LAFONTAINE.

Montréal, 10 décembre, 1847.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE MONTREAL.

Messieurs,

L'HONNEUR que vous m'avez déjà fait, en me choisissant quatre fois pour représenter le Comté de Montréal, me porte à croire que ma conduite politique et mes faibles efforts, à supporter vos intérêts, ont rencontré votre approbation: la confiance que vous m'avez par là témoignée, m'engage aujourd'hui à solliciter de nouveau vos suffrages; et si j'ai l'honneur de les obtenir, ma conduite sera toujours la même et je n'omettrai rien de ma part pour obtenir justice égale pour tous; et tout en prenant les intérêts généraux de la Province, je ferai en sorte de ne point négliger ceux d'un Comté aussi peuplé et aussi important que celui de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, Votre très humble et obéissant serviteur, A. JOBIN,

9 déc.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE VERCHERES.

Messieurs,

Le Gouverneur Général ayant jugé convenable d'exercer la prérogative Royale et de dissoudre le Parlement, vous avez encore devant vous une occasion de faire connaître le jugement que vous portez sur la conduite de votre ci-devant Représentant. Si cette conduite a été telle qu'elle rencontre votre approbation, j'espère avoir l'honneur de représenter votre Comté dans le nouveau Parlement, si non je n'ai aucun doute que vous élirez quelqu'un plus capable que moi, bien que personne ne puisse être plus dévoué que je le suis, aux intérêts et à la prospérité du Comté.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs, Votre très obéissant serviteur, J. LESLIE.

Cottage Ste. Marie, Montréal, 9 déc. 1847.

AUX ELECTEURS

DU

COMTE DE BEAUHARNAIS.

Messieurs,

Je me rends à la réquisition d'un grand nombre et des plus respectables habitants de votre comté, et je viens aujourd'hui vous offrir mes services et briguer l'honneur de vous représenter en parlement.

N'appartenant pas à la classe des chercheurs de places et ne voulant pas faire du mandat législatif une profession lucrative, j'aurais préféré le calme et le repos de la vie privée à l'agitation de la vie publique; mais ayant été choisi, à une époque aussi critique comme une personne digne de votre confiance, je ne dois pas permettre à des sentiments personnels d'empêcher l'accomplissement d'un devoir public.

Il serait peut-être prudent dans un candidat d'éviter de faire une déclaration explicite de ses sentiments, mais pour moi, étant convaincu qu'en toutes choses "l'honnêteté est la meilleure politique" et ne désirant recevoir aucune voix à moins que celui qui la donne commise parfaitement mes sentiments, je dois déclarer que je sens la nécessité et que je serai l'avocat d'un gouvernement juste, libéral et vraiment responsable, composé d'hommes comme ceux qui formaient le ministère La Fontaine qui n'ont pas voulu sacrifier l'honneur et les principes aux places, qui par leur conduite ont gagné de plus en plus l'estime de leurs amis et ont commandé le respect de leurs adversaires politiques.

Ayant autrefois occupé pendant plusieurs années la situation de premier employé du Bureau des Terres dans le Bas-Canada (dans un temps quand aucune plainte ne se faisait entendre contre la conduite de ce département.) Je suis connu, de réputation au moins, dans presque toutes les parties de la Province, et les informations locales que je possède ainsi que mon intime connaissance des détails de ce département me permettront d'être utile à ceux de votre Comté qui se sont établis sur les terres de la Couronne, des Réserves du clergé et des townships, qui ont, je crois, de grandes raisons de se plaindre que leurs intérêts sont négligés et leurs droits foulés aux pieds. J'emploierai toute mon attention pour promouvoir vos intérêts par tous les moyens possibles, et pour aider le développement des ressources infinies de cette magnifique Province. Si la libre navigation du noble St. Laurent nous est accordée il n'y a aucun doute que nous avancerons rapidement en compagnie et j'espère en harmonie avec le peuple puissant et éclairé qui nous avoisine, les Etats-Unis.

Une adresse comme celle que je vous fais aujourd'hui doit nécessairement avoir d'étroites limites; mais j'aurai bientôt le plaisir de vous visiter en personne, pour vous remercier de votre confiance en moi et vous expliquer mes vœux plus au long; en attendant, je demeure, Messieurs,

Votre très obéissant et fidèle serviteur,

HENRY WESTON, Montréal, 3 déc. 1847.

D. ROCHON,

AVOCAT, Rue Saint Vincent, No. 14.

HOMMAGE A LA VIERGE MARIE

OU

RECUEIL DE PRIERES,

CONTENANT:

L'Office de l'Archiconfrérie, et les prières adoptées pour faire des pèlerinages à Notre-Dame de Bonsecours, suivie du Rosaire vivant.

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

On peut se procurer ce petit ouvrage, aux prix modique de HUIT SOUS, en s'adressant au PORTIER DE L'ÉVECHE.—Montréal, 10 déc. 1847.

INSTITUT CANADIEN.

L'HONORABLE C. MONDELET donnera une Lecture Publique, dans la Salle de l'INSTITUT CANADIEN, VENDREDI, le 17 Décembre, à HUIT heures, P. M. Le sujet sera: "Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer sur la famille, dans la société et à l'étranger, sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'il importe qu'elle soit." Ce jour étant l'anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le Rapport Annuel de cette Société sera lu immédiatement après la Lecture.

Par ordre Y. P. W. DORION, Secrétaire Archiviste, I. C.

VENTE CONSIDERABLE

DE

VINS EN BOUTEILLES, &c.

MERCREDI prochain le 15 du courant, aux Magasins de Mr. J. D. BERNARD, No. 163, Rue St. Paul, sera offert par encan, le restant des Vins en bouteilles appartenant à la Faillite de M. LOUIS DELAGRAVE et de M. F. DE MONTREAL, formant une grande variété de Vins Français, Madair, Sherry, Teneriffe, et d'Oporto, Cognac pâle et foncé "Martel" Hollande de Kuyper, vieille Jamaïque, Whisky Ecossais, Keich, Absinth suisse, Liqueurs assorties, etc.

—AUSSI:—

- 3 barriques Vieux Cognac
15 boches et 10 Caisnes Bouchons à vin
4 Janes Gas portatif
16 grosse Capsuls argentées
25 douz de Bouteilles Poivre de Cayenne
200 lbs Farine de légumes assorti en paquets de 1 lb. et 1-2 lb.
1 machine à patente pour boucher les bouteilles qui a coûté 250 francs.
2 splendides Bannières de St. Jean-Baptiste importées de Lyon
1 petit lot d'étoffe de soie pour ornements d'église, —DE PLUS—
20 quarts Huîtres fraîches de Caraquet
15 tinettes Homards
Le tout sera vendu sans réserve afin de clorer les comptes des deux faillites ci-dessus.
Les particularités des vins seront données dans les circulaires le jour de la vente
EXTREME CREDIT TROIS MOIS.
Vente à DEUX heures précises: J. B. MACON, Encanteur.
Montréal, 10 déc. 1847.

BAZAR

AU SECOURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE.

LE BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attrayant que possible par la quantité et la qualité des effets qui seront exposés en vente. On invite les personnes qui auraient à faire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exposition. La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraichissement sera abondamment fournie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désireront. Les ouvrages et objets destinés pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madame J. U. BEAUDRY, Rue St. Hubert ou à Delle. JOSEPHINE DOVERNEY, Rue St. Vincent. Montréal, 9 déc. 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 août 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxes sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

Avis public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont déposés dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croiraient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

RACINES BULBEUSES, &c.

A MEILLEUR MARCHÉ QU'ELLES ONT JAMAIS ÉTÉ OFFERTES AUPARAVANT.

NOUVELLEMENT reçu par l'Express le VIRGIL, venant directement d'HOLLANDE, 10,000 Hyacinthes tulipes, lis, safran, p-conies, &c., à vendre à bon marché, au JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, 14, rue Coté, derrière la Banque de Montréal. N. B. Venez voir avant d'aller acheter ailleurs. GUILBAULT. 9 nov. 1847.

RECEMMENT reçus et à vendre par les soussignés

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs:
100 milles Cigares, Principes "Justo Sanz"
150 do do Havane de meilleur choix
900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte
75 do Tabac Cavendish 16
200 do Honey Dew 5
50 do do do de livre
15 Hay heads tabac en feuille Virginie
50 boîtes de Pipes

—AVEC—

Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails.

—AUSSI:—

Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & C<sup>ie</sup>. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, eut occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui là et alors échangea ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour un paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligerait infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

PAYNE IMPORTATEUR DE VINS

LIQUEURS.

OFFRE EN VENTE

EN BOIS ET EN BOUTEILLES.

- SHERRY des qualités suivantes:
Dry well flav'd P., G., or Bro'
High flav'd full-bodied P., G., or Bro'
Very Sup'r nutty flavoured Gold
Very Sup'r Old Bro', rich and full bodied
Old Saleras, very dry and high flav'd Pale
Very Old Sup'r rich Bro' Sherry
Amontillado Pasado
Manzanilla
PORTS, Fine Old—Very Sup'r do—Rich and full flav'd do—and low do
VINS DE BORDEAUX—Château Lafite—Margaux—et La Rose—St. Julien—Vin de Medoc—Haut Sauterne—Haut Barac—
CHAMPAGNE Verzeny—Sillery—Ay Creaming—Sillery—Ay High Sparkling—
BURGUNDY—Chambertin—Corton—Chablis—Beaune—Montrachet—
BOURGOGNE—Mousseux—St. Peray Mousseux—
VINS D'ALLEMAGNE—Budesheimer—Hochheimer—Marcobruner—Neirstein—Sparkling Hock et Mozelé.
MADERE—directement—E. I.—et Malmsey—Bucellas—Dry and Sweet Lisbon—Tenerife—Old Marsala—

Muscad de Frontigno, very superior LIQUEURS—Curoquo, white and brown—Maraschino—
HEERINGS CHERRY BRANDY—Crème de Noyau, red and white, (Grandmaison)—Cherry Ratafia—Eau d'Or—Crème de Thé, &c.

—AUSSI—
Old brown and Pale Brandy
Schiedam—Whiskey, etc.
On peut s'en procurer une bouteille comme échantillon et pour la commodité des familles, des vins par gallon, pour argent comptant, No. 134, rue Notre-Dame. 3 déc.

NOUVEAUX LIVRES FRANÇAIS.

Les Soussignés vient de recevoir quelques Exemplaires des nouveaux ouvrages suivants, qu'il offre en vente.
Les Aventures de Saturnin Fichet ou la Conspiration de la Ruairie, et les Plaisirs du Roi, 1 volume, Les Trois Mousquetaires par A. Dumas, Le Mendiant noir, Les Pêchés ingrats et L'Annuaire en 1 volume. JOHN MCCOY. Montréal, 18 nov. 1847.



CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiées de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction. Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bure u du Trésorier de la Cité, 15 septembre, 1847.

BANQUE D'EPARGNE.

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT.

MONTANT dû aux Dépositaires le 31 juillet 1847.....\$4947 0 9
30 Novembre.....
Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date.....\$47850 7 1
do retiré do.....\$34214 3 8

Augmentation depuis le 31 juillet.....£13636 3 5

Balance due aux Dépositaires ce jour.....£63953 12 2
Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.

Le Bureau de la BANQUE sera transporté vers le 20 courant dans la maison rue St. François-Xavier à présent occupée par "La Banque du Peuple." 1er. déc.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICAULT, C. A. REGNAULT, T. E. DODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPKOHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, C. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. —AUSSI—

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU—Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17. 17 août, 1847.